



Informations Le Moutoux

1. Le mot du maire

Nous espérons que le Coronavirus arrêtera de bouleverser et de perturber nos activités ainsi que notre manière de vivre. Le masque est souvent nécessaire mais devient pénible. Gardons tout de même espoir et faisons confiance au vaccin pour nous protéger.

L'année qui arrive verra les élections du président de la République et des députés. Ces consultations électorales majeures seront le moment de prendre en main notre destinée pour les cinq années à venir. Il sera essentiel de voter et naturellement de s'inscrire sur les listes électorales pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait.

2. Eclairage nocturne

Lors du conseil municipal du 6 septembre 2021, il a été décidé d'adopter l'extinction partielle de l'éclairage public de 23h à 6h.

Un sondage a été effectué au mois de mars 2021 et 22 foyers sur 35 ont répondu. Une majorité de 55 % s'est exprimée pour une extinction partielle de 23h à 5h, 4% n'avait pas d'opinion et 41% était contre.

Deux réunions avec le Sidec ont permis d'étudier les conditions de mise en œuvre de cette mesure. Ainsi :

- au transformateur, l'horloge astronomique est synchronisée avec la luminosité,
- a priori, la programmation s'effectue à l'année ; il y a possibilité de programmations ponctuelles avec un préavis de 15 jours,
- la programmation est réversible ; on peut programmer une extinction entre 23h et 6h par exemple et revenir à la situation actuelle sans extinction nocturne,
- la programmation est effectuée par entreprise Raichon.

Une extinction partielle de 23h à 6h devrait entraîner une économie de l'ordre de 600 € par an de dépense « éclairage public ». Cette mesure permet donc de lutter contre le gaspillage énergétique et de réaliser des économies. Dans notre département, 130 communes sur 494 ont opté pour l'extinction partielle nocturne.

Cette extinction partielle permet également de protéger la biodiversité et diminuer l'impact sur celle-ci. En effet, l'éclairage nocturne perturbe les écosystèmes en bouleversant la fréquence jour/nuit.

Concernant notre commune, l'extinction partielle de 23h à 6h débutera le mercredi 1^{er} décembre 2021.

Il n'y aura pas d'extinction partielle de l'éclairage public du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1^{er} janvier.

3. Opération Nettoyons la Nature 2021

Cette année et conformément à la décision du conseil municipal, l'opération « Nettoyons la Nature » a fait l'objet de deux actions :

31. La cabane située au niveau du lieu-dit « La Fourmillière » à proximité du chemin de Fontenette présentait un danger potentiel car elle contenait de la ferraille, des meubles rouillés, des portes de voiture avec des vitres cassées, etc.... Elle a été détruite et les matériaux ont été évacués par l'entreprise GRUT. Les photos suivantes montrent l'état de la cabane avant sa destruction.



32. Comme les années précédentes, des habitants ont participé :

- le long de la D 251 vers Le Latet et Saint Germain en Montagne, au ramassage, de déchets constitués, des cannettes de bière, des chaussures, plastiques, papiers, emballages divers, morceaux de verre, bouteilles de verre, etc...
- dans la parcelle forestière n° 9 au lieu-dit « Les Roches » à l'évacuation de palettes en bois.

Nous étions 6 grandes personnes pour ce nettoyage et il est espéré que l'an prochain des jeunes participent également à cette matinée citoyenne.

4. Informations sur les travaux

Les travaux retenus en 2021 dans le cadre du Plan de Relance se poursuivent.

Les remises à hauteur de la croix de mission, de l'appartement du 1^{er} étage de la mairie et du chemin blanc entre Saint Germain et Le Latet sont terminés.

Les travaux des pièces du rez de chaussée de la mairie et de la fontaine sont en cours. Ils devraient se terminer en novembre 2021.

La réfection de la façade est planifiée prochainement.

5. Projets de la commune en 2022

La commune a déjà planifié la réfection du chemin menant au Four des Canadiens et du terrain de boules. Le prochain conseil municipal devra se prononcer sur d'autres projets.

6. Opération Brioches 2021

Samedi 25 septembre, s'est déroulée l'opération 'Brioches ». Il s'agissait de vendre 24 brioches à 5 € l'unité au profit de l'association APEI (Association de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et leurs Amis).

Les 24 brioches ont été vendues et un chèque de 120 € a été adressé à l'APEI Lons le Saunier.